



Vous venez de fixer votre rendez-vous pour votre examen pratique B

Le Jour de l'examen pratique, veuillez vous présenter au guichet 15 minutes à l'avance avec les documents suivants :

Candidat(e)

- Permis de conduire provisoire en ordre de validité.
- Un certificat d'enseignement (en cours de validité) reprenant l'indication du nombre d'heures suivies (si suivies).
- Document d'identité (non cassé/déchiré) en ordre de validité avec la puce présente et lisible.
Tout autre document (passeport, demande de carte d'identité, ...) est refusé.
- Document à présenter après 2 échecs à l'examen pratique : certificat d'enseignement attestant les 6 h de cours obligatoires après TOUS les 2 échecs : veuillez présenter tous les certificats d'enseignements à chaque examen.

Guide ou accompagnateur/accompagnatrice qui sera présent à l'examen

Guide pour PCP36 mois/12 mois

- Doit être, depuis 8 ans au moins, titulaire et porteur d'un permis de conduire belge ou européen valable pour la conduite de véhicules de la catégorie B.
- Carte d'identité délivrée en Belgique et en ordre de validité.
- Ne pas être déchu, ou ne pas avoir été déchu dans les 3 dernières années, du droit de conduire un véhicule à moteur.
- **Etre inscrit sur le PCP.**

Accompagnateur(trice) pour PCP18 mois

- Doit être, depuis 8 ans au moins, titulaire et porteur d'un permis de conduire belge ou européen valable pour la conduite de véhicules de la catégorie B.
- Carte d'identité délivrée en Belgique et en ordre de validité.
- Ne pas être déchu, ou ne pas avoir été déchu dans les 3 dernières années, du droit de conduire un véhicule à moteur.

Véhicule

- Certificat d'immatriculation du véhicule.
- Certificat international d'assurance en ordre de validité.
- Certificat de visite **vert** du contrôle technique en ordre de validité (si véhicule soumis). **Si le véhicule est équipé d'une attache remorque, un certificat de visite vert du contrôle technique mentionnant la présence de l'attache remorque est toujours obligatoire.**
- Signe « **L** » à l'arrière du véhicule.
- Le véhicule doit disposer au minimum de 3 places effectives munies de ceintures de sécurité.
- Pour les candidats détenteurs d'un PCP 36 mois/12 mois : **2° rétroviseur** à l'intérieur du véhicule permettant au guide de surveiller la circulation à l'arrière gauche du véhicule. (Pour les véhicules utilitaires tôle ne permettant pas de vue vers l'arrière, il faut un 2ème rétroviseur extérieur droit).

Attention : Aucune photocopie ne sera acceptée !

Un rendez-vous peut être annulé ou déplacé au minimum 3 jours ouvrables à l'avance (weekend et jour férié non compris).

Exemple : si vous avez rendez-vous le jeudi, il faut l'annuler au plus tard le lundi.

Veuillez consulter la brochure, disponible sur notre site www.securiteautomobile.be

Tout refus administratif ou technique entrainera un supplément de redevance égal au coût en vigueur de l'examen pratique.

La Direction et le personnel vous souhaitent une bonne réussite de votre examen pratique.